



VILLE DE MARANGE-SILVANGE

12, rue de l'Abani - 57535 - Tél. 03 87 34 61 70 - Fax 03 87 34 61 75
Email : accueil@mairie-marange-silvange.fr

ARRETE N° 140/2021

Le Maire de la Commune de MARANGE-SILVANGE,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225,
VU le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L 325 et L 325-11,
VU l'instruction Interministérielle du 07 juin 1977 sur la signalisation routière,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation en raison de travaux de gaz pour GRDF rue de la Taye, effectués par la société ATOUT TP sise Avenue Maurice KRIEGEL à 54310 HOMECOURT.

ARRETE

- Article 1^{er} :** A compter du 10 janvier 2022 et pour une durée de 30 jours, la circulation se fera par demi-chaussée et le stationnement de tout véhicule sera interdit à hauteur du chantier, en raison de travaux de gaz.
- Article 2 :** La circulation sera régulée par feux de chantier ou par une personne munie d'un piquet K10.
- Article 3 :** La signalisation réglementaire sera apposée par l'entreprise pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.
- Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par Procès-Verbal qui sera transmis aux tribunaux compétents
- Article 5 :** La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Marange-Silvange le 27 décembre 2021

Le Maire
Yves MULLER

